



## L'AGRICULTURE ET L'UTILISATION DES SOLS

L'agriculture a longtemps constitué une activité de base de l'économie polynésienne : économie de subsistance d'abord, puis économie spéculative de type colonial dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les bouleversements socio-économiques suscités par l'ouverture de l'aéroport international de Faa'a en 1961, et surtout, l'installation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) en 1963 se sont traduits par une désaffection massive pour les activités agricoles, devenues moins rémunératrices, et un important exode rural. Dans le même temps, la demande alimentaire qui se développait et se diversifiait, en partie sous l'impulsion de la population européenne expatriée, ne pouvait plus être satisfaite que par un recours croissant aux importations. Actuellement, la consommation alimentaire totale (y compris la pêche), estimée à quelque 20 milliards de F CFP, n'est couverte qu'à concurrence d'un quart par les produits locaux.

L'agriculture, activité marginalisée depuis trente ans sous l'effet de multiples contraintes, foncières, humaines, économiques et même politiques, et marquée par une longue suite d'échecs, n'en reste pas moins une composante essentielle de la vie économique et sociale. La jeunesse de la population polynésienne, la disponibilité de terres et les conditions favorables du milieu seraient autant d'atouts à exploiter pour satisfaire les besoins d'un marché en expansion.

Les aspects structurels de l'agriculture et de l'élevage polynésiens seront d'abord présentés. Les particularités des divers produits de cette agriculture et l'utilisation agricole des sols dans quelques îles caractéristiques de chaque archipel serviront ensuite à illustrer les aspects matériels et spatiaux de cette activité.

## LES ASPECTS STRUCTURELS

### LES COMPOSANTES DU MONDE RURAL

#### LE DOMAINE FONCIER ET LE MODE DE FAIRE-VALOIR

La superficie des exploitations agricoles représente le dixième des terres émergées de Polynésie française avec près de 37 000 hectares. Sur ce total, cependant, seuls 26 000 ha sont directement utilisés à des fins de culture, dont 19 000 ha plantés en cocoteraies. Si l'on comptabilise également à part pâturages et jachères, il reste moins de 3 000 ha, dont la moitié dans les îles du Vent, pour les productions vivrières, maraîchères et fruitières, pour la vanille et le café. Ainsi, seul un centième de la superficie du Territoire est consacré aux cultures alimentaires (Tableau 1). Ces quelques données montrent une sous-utilisation du patrimoine foncier à potentiel agricole, si on les rapproche de l'estimation des capacités agrologiques des terres effectuée par ailleurs. Pour les îles du Vent, par exemple, l'écart est de 2 600 ha de surface agricole utilisée pour plus de 11 000 ha de terres de bonne et assez bonne capacité agrologique.

Il est certain que les terres agricoles, notamment dans cet archipel, subissent fortement la pression urbaine et la concurrence du tourisme. L'exemple des projets de golfs et de complexes hôteliers sur les domaines d'Atimaono à Tahiti et d'Opunohu à Moorea, qui constituent pourtant les plus grandes réserves foncières en terres de valeur proches des marchés de consommation, est significatif. Le gel de certaines terres peut s'expliquer par la spéculation, favorisée par l'absence d'impôt foncier, ainsi que par le maintien sur certaines terres agricoles d'une frange de population peu productive.

Une récente étude (GERSAR-CEDRAT - 1989) estime le total du potentiel mobilisable dans les îles du Vent à près de 4 000 ha, dont 2 500 ha à Tahiti et 1 300 ha à Moorea, s'ajoutant

Tableau 1: Superficie des exploitations agricoles et des cultures (en hectare)

Archipel	Superficie totale des exploitations agricoles (SA utile + bois, forêts et territoires non agricoles)													Superficie des terres émergées		
	Surface Agricole utile (SA utilisée + sols, bâtiments et cours + parcs et landes non productifs)															
	Surface Agricole utilisée															
	Maraîchers	Vivriers	Fruitiers	Vanille	Café	Hortic.	TOTAL	Cocoteraies	TOTAL	Pâturages	Jachères	Jardin familial				
ÎLES DU VENT	190	360	765	10	5	60	1 390	140	1 530	780	310	10	2 630	3 750	4 550	119 180
ÎLES SOUS-LE-VENT	5	275	330	240	*	*	850	5 800	6 650	440	80	15	7 185	13 650	14 200	40 350
MARQUISES	*	65	145	*	0	*	210	3 480	3 690	1 310	*	10	5 010	6 600	6 600	104 930
AUSTRALES	(**) 15	130	55	40	145	30	415	50	465	565	(**) 270	15	1 315	1 400	1 400	14 784
TUAMOTU-GAMBIER	*	*	5	0	10	0	15	9 490	9 505	*	*	*	9 510	9 600	9 750	72 646
POLYNÉSIE FRANÇAISE	210	830	1 300	290	160	90	2 880	18 960	21 840	3 100	660	50	25 650	35 000	36 500	351 890

Source: ITSTAT Recensement Général de l'Agriculture (hors domaines territoriaux)

\*: moins de 5 ha; \*\*: recensement effectué hors campagne pomme de terre

aux 3 800 ha de surface agricole utile actuelle. Les zones les plus intéressantes à aménager seraient, dans un premier temps et après analyse technique et socio-économique, les plateaux de la presqu'île de Taiarapu et la plaine côtière sud, de Papara à Papeari. Dans d'autres archipels subsiste aussi un potentiel foncier relativement important, qu'il s'agisse des grands domaines mal exploités des îles Sous-le-Vent, des terres domaniales des îles Marquises, voire des terres d'atolls.

Le régime foncier particulier de la Polynésie française est également un frein non négligeable à l'utilisation des sols. Si l'indivision (*fenua fetii*) peut, dans les archipels éloignés où le partage coutumier s'applique encore avec précision, ne pas entraver directement la mise en valeur des terres, elle devient beaucoup plus pénalisante dans les îles où la coutume a perdu de sa force. Les situations extrêmes d'indivision, avec des systèmes empiriques de partage des récoltes sont incompatibles, notamment pour les cultures pérennes, avec un investissement productif et avec l'entretien des sols ou l'amélioration des productions. En la matière, le clivage géographique est net (cf. Tableau 3). La moitié des terres agricoles des îles du Vent sont exploitées en pleine propriété. Ailleurs, les proportions s'inversent avec 40 à 55 % de terres indivises, majoritairement sans métayage. De même, le fermage qui régit le quart des terres des îles du Vent est presque absent ailleurs.

### LES STRUCTURES DE PRODUCTION

#### □ L'exploitant agricole

L'agriculture et l'élevage ont fait l'objet, entre 1986 et 1989, d'un recensement général (RGA) de l'Institut Territorial de la Statistique (ITSTAT) qui a permis d'isoler environ 5 600 exploitations, dont moins de 400 sont considérées essentiellement comme des élevages. Bien qu'encore en partie provisoire, ce recensement constitue la seule base statistique existante. Le Tableau 2 montre, par archipel, le nombre d'exploitations faisant, au moment du recensement, telle ou telle culture, ainsi qu'une estimation du nombre d'exploitations considérant chaque spéculation comme leur production principale. Par exemple, si 300 chefs d'exploitation ont déclaré cultiver du café, seuls une quarantaine considèrent cette activité comme leur production principale.

Les disparités entre archipels sont fortes: plus de la moitié des exploitations sont situées dans les îles de la Société, où se trouvent les principaux marchés. De même, la contribution de l'agriculture à l'activité économique de chaque île est inégale: activité marginale (moins de 5 % des actifs) dans les îles du Vent, qui pourtant génèrent plus de la moitié du revenu agricole, elle occupe ailleurs 30 à 40 % des actifs, et constitue, dans certains atolls des Tuamotu, toute l'économie locale, avec la préparation du coprah. La notion d'actif est cependant à nuancer. La moitié seulement des chefs d'exploitation se consacrent à temps complet à l'agriculture, l'activité à temps partiel étant la plus répandue dans les archipels éloignés, et l'apport en main-d'œuvre familiale est important. Au total, la population familiale agricole compte 33 000 personnes.

La plupart des agriculteurs sont polynésiens, mais les quelque 150 agriculteurs d'origine chinoise, concentrés sur Tahiti, constituent une exception originale. Ils se sont spécialisés dans le maraîchage, aux abords de Papeete, près des circuits commerciaux, souvent familiaux.

#### □ L'exploitation agricole

Deux principaux types d'exploitations existent, en dehors du jardin familial dont l'importance augmente plus on s'éloigne de Tahiti.

a. **Les exploitations** habituellement qualifiées de **"traditionnelles"** en raison d'un système de production proche des anciennes pratiques culturales représentent environ 85 % de l'effectif pour 55 % de la valeur de la production commercialisée. Elles se caractérisent par leur faible taille, un capital minimal et une main-d'œuvre surtout familiale. L'absence de matériel les lie, pour les travaux importants, aux interventions publiques. On y trouve des cultures vivrières et une ou deux cultures de rente. Caféiers ou cocotiers ont été remplacés à ce titre par des spéculations adaptées aux conditions et aux besoins locaux: légumes ou fruits à Tahiti, pastèques à Huahine...

b. **Les exploitations "capitalistes"**, ou en voie de capitalisation, se caractérisent par un capital important en matériel, cheptel ou plantation, le recours à une main-d'œuvre salariée et des techniques modernes d'exploitation et de gestion. On rencontre ce type d'exploitation principalement, si ce n'est exclusivement, à Tahiti, en particulier sur la presqu'île de Taiarapu, où certaines atteignent quelques dizaines d'hectares. Ces exploitations résultent de mutations internes effectuées au cours des dix dernières années, ou bien sont l'émanation récente de groupes du secteur tertiaire. Elles se sont spécialisées dans la production de produits frais destinés au marché de Papeete où elles bénéficient d'un accès privilégié aux grands circuits de distribution, grâce à des liens financiers ou en raison de la régularité de leurs livraisons.

La plupart des grands domaines constitués entre 1880 et 1930 en dehors de Tahiti ont été plus ou moins abandonnés ou ne font plus l'objet d'une exploitation agricole suivie. Les cocoteraies des Tuamotu, qui représentent plus du tiers des exploitations de plus de 3 ha, et dans une moindre mesure des autres archipels, constituent un cas à part.

Tableau 2: Nombre d'exploitations, production et revenu agricole, par spéculation et par archipel, en 1988

Produits de l'agriculture ou de l'élevage	ÎLES DU VENT	ÎLES SOUS-LE-VENT	MARQUISES	AUSTRALES	TAMOTU-GAMBIER	TOTAL POLYNÉSIE (en %)		
						en %	(en %)	
Coprah	Exploitations concernées* (dont, en culture principale)	70 (30)	610 (350)	380 (360)	100 <<	1 110 (1 090)	2 270 (1 840)	(33)
	Production, en tonne	110	2 055	2 761	151	6 220	11 297	
	Revenu, en million F CFP	7	134	180	10	404	735	16
Vanille verte	Exploitations concernées* (dont, en culture principale)	100 (40)	480 (160)	10 <<	40 <<	0	630 (210)	(4)
	Production, en tonne	4	30	1	<<	0	35	
	Revenu, en million F CFP	7	61	2	<<	0	70	1
Café	Exploitations concernées* (dont, en culture principale)	10 <<	1 <<	0 (30)	280 <<	10 <<	300 (40)	(1)
	Production, en tonne	<<	<<	0	<<	<<	3	
	Revenu, en million F CFP	<<	<<	0	<<	<<	1	1
Produits maraîchers	Exploitations concernées* (dont, en culture principale)	350 (260)	70 (50)	10 <<	400 (300)	1 <<	830 (610)	(11)
	Production, en tonne	2 899	310	79	1 768	<<	5 056	
	Revenu, en million F CFP	734	82	24	160	<<	1 000	21
dont:								
salades + tomates, en million F CFP	308	26	9	3	<<	346		
pommes de terre, en million F CFP	0	0	0	127	0	127		
Produits vivriers	Exploitations concernées* (dont, en culture principale)	830 (700)	730 (530)	90 (20)	730 (1 450)	10 <<	2 390 (1 700)	(30)
	Production, en tonne	620	304	16	50	<<	990	
	Revenu, en million F CFP	105	49	3	8	<<	165	4
Fruits	Exploitations concernées* (dont, en culture principale)	760 (220)	630 (230)	200 (20)	300 (30)	20 <<	1 910 (510)	(9)
	Production, en tonne	5 106	2 213	217	122	<<	7 658	
	Revenu, en million F CFP	505	312	32	15	<<	864	18
dont:								
ananas, en million F CFP	275	8	1	<<	0	284		
pastèques + melons, en million F CFP	7	263	6	11	0	287		
Produits animaux	Exploitations concernées* (dont, en activité principale)	520 (240)	130 (50)	360 (40)	580 (20)	50 (10)	1 640 (360)	(6)
	Production, en tonne	4 625	146	108	51	<<	4 930	
	Revenu, en million F CFP	1 358	87	64	26	<<	1 535	32
dont:								
œufs, en million F CFP	477	50	26	14	<<	567		
viande porcine, en million F CFP	418	13	8	4	<<	443		
Horticulture	Exploitations concernées* (dont, en culture principale)	390 (320)	3 <<	2 <<	170 <<	<<	570 (320)	(6)
	Revenu, en million F CFP	400	<<	<<	<<	<<	400	8
	Nombre total d'exploitations (en %)	1 810 (32)	1 370 (25)	450 (8)	850 (15)	1 120 (20)	5 600 (4 770)	100
Toutes spéculations	Revenu total, en million F CFP	3 117 (65)	725 (15)	305 (6)	219 (5)	404 (9)	4 770 (100)	

\* Certaines exploitations sont comptées plusieurs fois car s'adonnant à plusieurs spéculations en même temps (coprah + produits animaux, ou maraîchers et vivriers par exemple); en revanche, les chiffres entre parenthèses expriment le nombre d'exploitations classées selon ce qui est considéré être leur culture principale;

<<: peu significatif (< 10)

Sources: nombre d'exploitations: estimations d'après ITSTAT, RGA-tonnage, valeur de la production: SER

Le Tableau 3 fait apparaître clairement ce clivage géographique:

- de petites exploitations récentes dans les îles du Vent, où les cultures conviennent à de petites parcelles et à une culture intensive, ainsi que dans les îles Australes, pour d'autres raisons.

- de grandes exploitations, anciennes, mais souvent peu productives, ailleurs.

Tableau 3: Structure des exploitations agricoles

Archipel	Taille moyenne des exploit. (en ha)	Répartition des exploitations par taille (en %)					Part des exploitations anciennes (en %)		Répartition des exploitations par mode de faire-valoir (en %)		
		< 1ha	1-3 ha	3-10 ha	> 10 ha	sur le total		propriété	indivision*	autres**	
						des exploit.	exploit. > 3ha				
ÎLES DU VENT	3	62	24	11	3	28	35	49	15	36	
ÎLES SOUS-LE-VENT	11	26	21	29	24	72	78	33	46	21	
MARQUISES	15	11	15	36	38	80	86	13	40	47	
AUSTRALES	2	64	24	10	2	57	58	28	55	17	
TUAMOTU-GAMBIER	9	4	22	46	28	91	92	31	52	17	
POLYNÉSIE FRANÇAISE	7	37	22	25	16	60	79	31	43	26	

Source: ITSTAT, RGA

\* *fenua amui*, avec ou sans métayage; \*\* fermage, métayage, gardiennage

#### □ L'organisation de la profession

L'éparpillement de la production n'est pas contrebalancé par le groupement des petits producteurs. Peu de coopératives sont en activité. Les professionnels invoquent comme facteur explicatif l'individualisme de l'agriculteur polynésien, le manque de suivi et de formation, mais aussi l'interférence néfaste de différends financiers ou politiques. Les pouvoirs publics tentent malgré tout de réhabiliter les diverses formes associatives, pour la préparation du coprah ou de la vanille, pour la commercialisation et le transport des productions, et pour l'achat des intrants.

Il existe en outre une Chambre d'Agriculture qui, si elle jouit de l'autonomie financière, voit son rôle limité du fait que son fonctionnement dépend du soutien budgétaire territorial. Sa représentativité, parfois discutée, n'en est pas renforcée.

## LES SPÉCIFICITÉS DE LA PRODUCTION

### □ La fin de l'économie coloniale

Les quelque quarante-cinq années écoulées depuis la seconde guerre mondiale ont vu la chute, voire l'arrêt, des cultures d'exportation. Celles-ci rencontraient déjà des difficultés d'écoulement, mais leur déclin s'est accéléré au cours des années 60 (Fig. 1). L'installation du CEP consacra leur fin en faisant largement appel à l'emploi salarié. Le secteur primaire, en majorité agricole, qui comptait 60 % des actifs en 1956 et 40 % en 1962, n'en représentait plus que 17 % dès 1969 (11,3 % en 1988). La vanille disparut de Tahiti et de Moorea, les caféières et les cocoteraies ne furent plus entretenues... Les exportations de café et de coco râpé cessèrent en 1964. L'effacement de ces produits, qui représentaient la moitié de la valeur des exportations totales (589 millions de F CFP sur 1 334 millions en 1960, et 397 millions sur 1 104 millions en 1968), fut accentué par la baisse des cours mondiaux du coprah, au moment où cessait l'exportation des phosphates de Makatea.

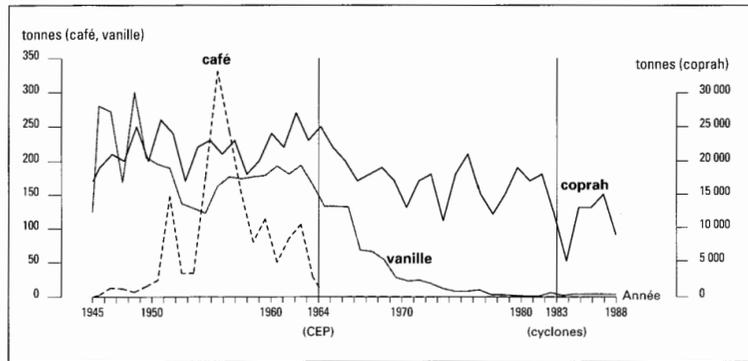


Fig. 1: Exportations de produits traditionnels, 1945-1988

Dans le même temps, les importations décuplaient (1,6 milliard de F CFP en 1960 et près de 16 milliards en 1968) et, dès 1963, le taux de couverture du commerce extérieur tombait à moins de 50 % (83 % en 1960). Il se situe entre 5 et 10 % depuis les années 70. Cette progression était générée par les importations de matières premières et de biens d'équipement destinés au CEP, mais également par celles de produits alimentaires (445 millions de F CFP en 1960 et plus de 2 milliards en 1969). Dès 1965, la production locale ne pouvait plus satisfaire que le tiers de la consommation alimentaire, alors qu'elle couvrait encore près de la moitié des besoins en 1960.

### □ La remise en cause

Au cours des années 60 et 70, les pouvoirs publics ont tenté d'enrayer l'effondrement des productions traditionnelles par des mesures de soutien et des améliorations techniques. Mais surtout, ils essayèrent de satisfaire la demande intérieure par une réorientation des productions: relance de la culture des légumes européens à Tahiti, nouvelles productions, comme les cultures de climat tempéré aux îles Australes ou les ananas à Moorea. Malgré de nombreux échecs, la production agricole a fortement progressé avec l'apparition d'une agriculture intensive à partir de 1971. La production de légumes a presque doublé, celle de produits vivriers, triplé. Plus récemment, à la double recherche de l'autosuffisance et de débouchés extérieurs, s'est ajouté un objectif social: le maintien d'une activité agricole dans tous les archipels.

### □ La nouvelle physionomie de l'agriculture

Si l'on a pu constater l'amélioration de certains taux d'auto-provisionnement, comme celui des légumes frais, passé d'un tiers à plus de la moitié, ou des œufs (99 %), le degré général de dépendance demeure élevé. Les produits frais, en partie locaux, ne représentent que la moitié des besoins alimentaires; le reste est presque totalement importé (boissons, préparations culinaires, farines...). Les importations de produits agro-alimentaires et de la sylviculture se sont élevées, en 1988, à 17 milliards de F CFP, soit le cinquième des importations totales du Territoire. La modification des habitudes alimentaires n'a pas peu contribué à l'accroissement de ces dépenses: le pain, le riz ou le poulet, importés, tiennent aujourd'hui une place fondamentale dans l'alimentation des habitants. Un bilan par archipel nuancerait ce tableau. Il soulignerait en particulier la surconsommation de viande à Tahiti, et sa sous-consommation aux Tuamotu.

On note ensuite une forte spécialisation par île, fonction du milieu, de la position par rapport aux marchés et des possibilités de transport (cf. Tableau 2). Les îles du Vent fournissent la grande majorité des légumes, des fruits et des produits animaux commercialisés. La terre d'élection de la vanille est dans les îles Sous-le-Vent, particulièrement à Tahaa et Raiatea. La pomme de terre est devenue "la" production des Australes... Ces données devraient être corrigées par l'autoconsommation, mais elles soulignent bien la concordance des marchés et des productions.

Enfin, les critères de rentabilité à retenir pour apprécier et justifier le développement d'une spéculation sont variables. Le Tableau 2 fait apparaître globalement un revenu moyen annuel par exploitation, calculé sur les productions commercialisées, inférieur au million de F CFP, avec de fortes distorsions: rentabilité majeure des légumes, des fruits et des produits animaux, intérêt financier limité du coprah. D'autres critères peuvent être retenus: valeur ajoutée au mètre carré (forte pour la vanille ou les pastèques), ou par heure de travail (forte pour la banane et faible pour le café et le coprah). Il faut souligner enfin les critères, social et politique, qui portent à subventionner la production de coprah, afin de maintenir sur place certaines populations des Tuamotu.

## UNE AGRICULTURE FORTEMENT SUBVENTIONNÉE

### LES CONTRAINTES

#### □ Les facteurs de production

Le problème foncier est une première contrainte: si la disponibilité globale des terres n'est pas un réel frein, le flou de leur situation juridique constitue un aléa fondamental pour l'exploitant.

L'agriculteur est ensuite confronté à un problème de coût et de transport pour son approvisionnement en intrants (semences, engrais et pesticides) qui a amené les pouvoirs publics à organiser divers systèmes d'aide (prise en charge des frais de transport et de 50 % du prix des engrais). Pour les éleveurs, la dépendance est aussi forte. Le prix des aliments pour animaux constitue plus de la moitié des coûts de production, qu'ils soient importés ou produits localement.

À ce stade se pose aussi la question du choix des produits et des techniques culturales, pas toujours bien maîtrisé par des agriculteurs peu formés. Les rendements s'en ressentent, inférieurs en moyenne d'un tiers à ce que l'on pourrait attendre.

Il faut toutefois souligner la bonne réceptivité de l'agriculteur polynésien aux incitations publiques, même si elle est parfois excessive, provoquant des engouements sans suite ou dont le succès reste aléatoire (le "tout pommes de terre" aux Australes; les risques de surproduction d'agrumes...).

#### □ La commercialisation

L'obstacle majeur demeure la commercialisation. Les marchés existent, mais les circuits commerciaux se sont organisés sur l'import. Les circuits locaux sont courts, avec au maximum un intermédiaire entre producteur et consommateur. Il n'y a pas de fonction de grossiste ni de groupement de vendeurs.

a. **L'autoconsommation** et les circuits parallèles tels que les ventes de bord de route atteindraient environ 10 % de la valeur totale de la production agricole, avec des variations importantes selon les produits (forte, de 40 à 60 %, pour les légumes, les produits vivriers ou le porc, presque nulle pour la viande bovine) et les îles.

b. Les conditions géographiques de la dispersion et l'insuffisance des infrastructures limitent **les échanges interarchipels** à quelques produits qui bénéficient de circuits intégrés: coprah, pomme de terre. Leurs prix sont fixés par arrêté gouvernemental sur des critères souvent plus sociaux qu'économiques. Dans le cas du coprah, le préparateur vend sa production à l'armateur au "prix garanti" (65 F CFP/kg en 1988), fixé de façon à lui assurer un revenu minimum. Celui-ci le transporte et le cède à l'Huilierie de Tahiti au "prix stade huileries" (75 F CFP/kg pour le coprah des Tuamotu), le coût du transport étant réglé par la Caisse de Soutien des Prix du Coprah (CSPC). Celle-ci intervient encore en aval pour réduire l'écart entre le "prix stade huileries" et le prix théorique calculé sur les cours mondiaux (399 US \$/t caf Rotterdam, soit seulement 44 F CFP/kg). Dans le cas de la pomme de terre, c'est la Société pour le Développement de l'Agriculture et de la Pêche qui achète toute la production des îles Australes, au prix fixé, et supporte les charges de transport et les risques de commercialisation. Les autres échanges interinsulaires sont marginaux: citrons des Marquises ou pastèques et melons des îles Sous-le-Vent destinés à Papeete. Il s'agit alors de producteurs voyageant avec leur marchandise ou d'envois faits à des *fetii*.

c. En ce qui concerne les produits frais de consommation courante, le marché ne connaît quelque concentration qu'à Papeete, voire à Uturoa. Les circuits les plus établis sont les ventes aux **marchés municipaux** (Papeete créé en 1890, Uturoa créé en 1959 et Pirae en 1969) – où, contrairement à l'ordinaire, les producteurs ont cédé la place aux revendeurs –, les ventes aux **collectivités** (armée, hôtels...) et celles aux **commerces de détail**. Les ventes sont effectuées directement par les producteurs, toujours les mêmes, mais généralement sans aucun contrat.

C'est dans ce circuit que se fait sentir avec le plus d'acuité la concurrence des produits importés. En effet, les produits locaux sont souvent aussi chers que ceux importés et peu mis en valeur. Les arguments techniques avancés ne sont pas toujours vérifiés. S'il est vrai que la qualité des produits locaux peut porter à critique en l'absence de tri, de calibrage et d'emballage, et que la régularité n'est pas assurée, leur prix de revient pourrait, dans certains secteurs, les rendre concurrentiels malgré le coût de la main-d'œuvre. En revanche, les effets pervers du système de prix en vigueur sont de plus en plus reconnus. En dehors de quelques prix libres (coriandre...) et des prix fixés (coprah, pomme de terre, café, vanille), les prix des produits végétaux sont "conseillés". Définis mensuellement par une conférence agricole, ce sont des prix plafond (prix de détail = prix à la production + marge ≤ 35 %), mais qui sont souvent considérés comme les prix officiels. On peut leur reprocher de ne pas se référer aux coûts de production et de s'aligner sur l'import. Ils suivent peu la saisonnalité des produits, du moins au stade détail, et ne prennent en compte ni leur qualité ni leur taille, ce qui pourrait être stimulant pour l'agriculteur. Ce système favorise la distribution, et une minorité de gros producteurs. La concurrence est accentuée par l'introduction hors taxe de produits dits de première nécessité. Cependant, il est à noter que certains produits peuvent être prohibés à l'importation ou soumis à contingentement pour protéger la production locale. C'est le cas de l'ananas, de la viande de porc ou, pendant les campagnes de production, de la pomme de terre. On retrouve la même interférence des intermédiaires de commerce en matière animale. En aviculture par exemple, deux entreprises tertiaires contrôlent l'importation des poussins de un jour, l'alimentation des animaux, l'abattage des poulets et la commercialisation des œufs, du moins sur le secteur essentiel de Tahiti.

d. Le marché de la **transformation**, encore peu développé, fait l'objet de recherches actives. Le nouveau Laboratoire de Technologie Agro-alimentaire de Papara procède à des essais de conservation et de transformation: fruits en conserve, extraits de parfum, lait de coco concentré, congelé... Mais il n'y a actuellement que deux industries importantes: l'Huileries de Tahiti, pour la production d'huile et de tourteaux de coprah (respectivement 6 500 t et 3 300 t produites en 1988) et l'usine de jus de fruits de Moorea créée en 1981 (2 000 hectolitres dont les deux tiers à partir d'ananas). Deux projets sont à l'étude: l'un sur le domaine d'Atimaono à Tahiti, pour les jus d'agrumes, et l'autre sur le domaine de Faaroa, à Raiatea.

e. Enfin, l'**exportation** représente toujours un espoir, malheureusement souvent déçu depuis plusieurs décennies. Les nouvelles tentatives portent tant sur les produits frais (ananas, fleurs), ce qui suppose le maintien de la qualité et que soient résolus les problèmes phytosanitaires, que sur les produits transformés (jus de fruits). On essaye également de promouvoir un label Tahiti pour certains produits traditionnels (vanille).

#### □ Les infrastructures

La déficience en infrastructures de stockage et de transport est un gros handicap en raison de la dispersion des îles, centres de production potentiels, et de la concentration des marchés à Tahiti. L'état défectueux de certains arrivages de pommes de terre des îles Australes, pourtant objets d'un échange établi, est significatif. Les difficultés d'évacuation de la viande bovine du domaine de Toovii à Nuku Hiva sont similaires (chaîne de froid discontinue, matériel de transport insuffisant...), alors qu'elle pourrait approvisionner les îles Marquises et une partie des Tuamotu. Les îles de la Société, mieux desservies, pourraient commercialiser leurs produits dans de meilleures conditions.

### LES MOYENS D'INTERVENTION

#### □ Les structures

**Le Service de l'Économie Rurale (SER)**, service administratif territorial, est l'organe privilégié de conception et d'exécution de la politique agricole du gouvernement. Il assure certaines interventions directes au stade de la production, comme le reboisement ou la production de matériel végétal, et a un rôle de formation. Employant près de 500 personnes, le SER est organisé en sections techniques (élevage, eaux et forêts...) et en cinq secteurs géographiques correspondant aux cinq archipels. Il exerce ses activités dans plus d'une trentaine de stations réparties sur tout le territoire, parmi lesquelles six chantiers spécialisés dont trois pour la production végétale – lianes de vanille à Mataiea (Tahiti), pépinière forestière et fruitière à Papara (Tahiti), champ semencier de cocotiers à Faaroa (Raiatea) – et trois stations d'élevage (Taravao à Tahiti, Opunohu à Moorea et Toovii à Nuku Hiva).

**La Chambre d'Agriculture**, organisme professionnel, a deux missions techniques principales: travaux lourds (défrichage, pistes d'accès, irrigation...) à Tahiti, et animation en milieu rural. Elle compte une cinquantaine d'agents.

**La Société de Développement de l'Agriculture et de la Pêche (SDAP)**, société d'économie mixte à vocation commerciale et technique créée en 1973, est chargée de l'approvisionnement des producteurs, en semences, engrais ou matériels, et de travaux lourds. Ses dépôts sont à Tahiti, Raiatea, Tahaa et Tubuai. Elle conduit par ailleurs deux opérations de développement: pommes de terre, aux Australes, et café.

Les opérations menées sur le terrain par ces organismes sont largement financées par le Territoire, l'agriculteur ne payant souvent que le quart ou la moitié des coûts réels. On peut toutefois s'interroger sur la multiplicité des intervenants dans un même domaine. Ainsi, le SER, la Chambre d'Agriculture et la SDAP interviennent concurremment dans l'équipement rural, alors que les communes sont elles aussi concernées.

#### □ Les domaines d'action

De réels efforts ont été faits pour la formation des agriculteurs par les vulgarisateurs du SER et de la Chambre d'Agriculture (70 agents). Mais l'accent est mis aujourd'hui sur la formation de jeunes agriculteurs appelés à prendre la relève. Des structures d'accueil décentralisées ont été mises en place pour maintenir les élèves dans leur cadre rural: 4 Maisons Familiales Rurales (MFR), un enseignement agricole au sein de 17 Centres de Jeunes Adolescents (CJA) et 10 Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement (CETAD). Mais le risque est grand que seule une faible proportion de jeunes ainsi formés se destine vraiment à l'agriculture. Le lycée d'enseignement professionnel agricole d'Opunohu à Moorea en a lui-même fait l'expérience. Aussi, les opérations de formation-installation récemment lancées sur les lotissements agricoles du SER, avec encadrement pendant trois ans, ont-elles pour objectif d'attacher les jeunes à la terre en leur apportant simultanément un outil de travail et le cadre stimulant de petits pôles de développement agricole.

En matière foncière, il s'agirait d'abord de créer le cadre juridique susceptible d'assurer la stabilité des exploitations (baux ruraux, métayage, fermage...), puis d'organiser la gestion et l'entretien des ouvrages collectifs, et de relancer le Plan Général d'Aménagement (PGA) des communes qui devait définir des zones agricoles protégées. Un seul PGA a été adopté depuis l'arrêté de 1974, par la commune de Papara.

Le SER dispose, en outre, d'un important moyen de développement rural avec les Domaines Territoriaux qui lui sont confiés. Il peut y implanter ses propres stations de production ou y créer des lotissements agricoles. Malheureusement, jusqu'à présent leur affectation a souvent répondu à des critères plus sociaux qu'agricoles. On compte cinq grands domaines de plus de 1 000 ha (Atimaono à Tahiti, Opunohu à Moorea, Faaroa à Raiatea, Toovii et l'Herbier aux îles Marquises). Une dizaine d'autres, nettement plus petits, se trouvent à Tahiti, Moorea, Raiatea, Tahaa et aux îles Australes (Rurutu et Tubuai). Leur utilisation est loin d'être complète.

Assurées à l'origine par le SER, les activités de recherche sont menées par l'organisme métropolitain CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), dans le cadre d'une convention État-Territoire. L'essentiel des recherches est effectué à la station agronomique de Papara. L'apport du SER, de son côté, consiste en expérimentations conduites dans ses stations et dans son Laboratoire de Technologie Agro-alimentaire créé en 1989.

#### □ Les interventions financières

Les concours bancaires au secteur agricole ne représentent que 3 à 4 % des crédits accordés par les établissements locaux (5,3 milliards de F CFP en 1988). La banque SOCREDO joue un rôle particulier dans certains programmes, comme celui de la pomme de terre pour lequel elle prend en charge, outre la gestion de ses propres prêts, tout le circuit financier entre producteurs et SDAP. Pour la vanille, elle complète les aides du Territoire et du Fonds Européen de Développement par des prêts bonifiés.

Les interventions du Territoire ou de l’État sont fondamentales (Tableau 4). Leur ampleur peut cependant conduire à s’interroger sur la viabilité de certaines filières pour lesquelles objectifs économiques et objectifs sociaux peuvent se contredire. Ces interventions sont à la fois horizontales (aider les agriculteurs à certains stades clé des processus de production) et verticales (développement spécifique de certaines filières).

<b>Territoire</b>		<b>5 438 (Total)</b>
Fonds d’Intervention et de Solidarité	(FIS)	3 518
- Fonds d’Investissement et de Développement de l’Agriculture	(FSIDA)	310
dont <span> </span> : - interventions SDAP (engrais, travaux lourds)		(167)
- opérations vanille, oignons et autres		(47)
- incitations directes à la production		(41)
- Fonds pour l’Amélioration de la Cocoteraie	(FSAC)	135
- Caisse de soutien des prix du coprah	(CSPC)	914
dont <span> </span> : - soutien des prix		(768)
- transport		(146)
- Fonds forestier		416
- Fonds d’Entraide aux Îles (engrais, transport…)	(FEI)	43
- Régime de Protection Sociale en Milieu Rural	(RPSMR)	1 700
(au prorata des agriculteurs et éleveurs assurés)		
Budget local du Ministère de l’Agriculture	(SER)	1912
- Section de fonctionnement		1 472
- Section investissement (équipement rural)		440
Code des investissements (avantages accordés en 1988)		8
<b>État</b>		<b>335 (Total)</b>
FIDES local (crédits consommés en 1988)		72
Fonds d’Aménagement et de Développement des Îles	(FADIP)	66
(prime coprah)		
Enseignement et formation professionnelle		197
<b>Fonds Européen de Développement</b>	(vanille, forêt…)	<b>120</b>
(versements 1988)	(FED)	
<b>Total général</b>		<b>5 893</b>

L’agriculture polynésienne reste dépendante à l’extrême. Des raisons à la fois économiques (limiter les importations), sociales (assurer l’emploi) et humaines (améliorer les conditions de vie des agriculteurs) poussent toutefois à sa rationalisation et à son développement. Trois préalables s’imposent pour mener à bien cette entreprise : la maîtrise du foncier, la maîtrise des marchés et des prix, la formation des hommes.

## LES PRODUITS DE L’AGRICULTURE POLYNÉSIENNE

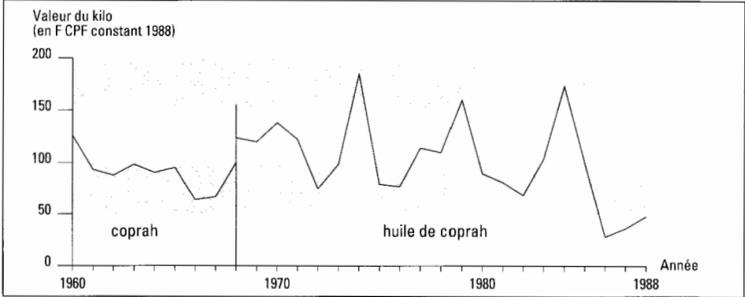
### LES CULTURES TRADITIONNELLES D’EXPORTATION

#### LE COPRAH

Après une progression constante jusqu’à la deuxième guerre mondiale, la production de coprah a oscillé autour de 20 à 25 000 tonnes jusqu’en 1964, avant d’entamer une baisse quasi ininterrompue (11 000 t en 1988, dont 6 000 t aux Tuamotu-Gambier) (cf. Fig. 1). Cette chute a surtout été sensible dans les îles du Vent, orientées vers d’autres activités, et aux Australes, archipel le moins adapté à cette culture. La cocoteraie couvre actuellement plus de 40 000 ha, dont à peine la moitié est exploitée, souvent avec un faible rendement (500 kg/ha). Le vieillissement des cocoteraies, dont 80 % ont plus de 60 ans, et la mauvaise qualité du coprah, due essentiellement à l’utilisation de noix non conformes et à des conditions de préparation et de stockage médiocres entraînant humidité et acidité du produit, soulignent le caractère résiduel de cette spéculation. Toutefois, en raison du poids social de cette activité (près de la moitié des exploitants agricoles “font du coprah”), plus que dans l’espoir de peser sur le marché mondial (l’Indonésie produit 1,5 million de tonnes et les Philippines 2 millions, soit 150 et 200 fois plus), les pouvoirs publics soutiennent depuis longtemps la production du coprah. La Caisse de Soutien des Prix du Coprah (voir supra), le Fonds d’Aménagement et de Développement des Îles qui subventionne directement la production par une prime de 5 F CFP/kg, et le Fonds pour l’Amélioration de la Cocoteraie, qui finance des opérations ponctuelles au stade de la plantation, ont dépensé, à cette fin, plus de 1 milliard de F CFP en 1988.

Le plan de régénération des cocoteraies à base de cocotiers hybrides, qui avait été mis en œuvre entre 1962 et 1972, fut repris en 1978 à la suite de cyclones en 1977. Plus tard, les effets dévastateurs des cyclones de 1983 devaient conduire à une intervention spécifique de l’Agence Territoriale pour la Reconstruction (ATR) qui replanta 5 600 ha aux Tuamotu en 4 ans, plus particulièrement sur les atolls du nord-ouest. Les efforts actuels portent toujours sur le développement des cocotiers hybrides et sur un meilleur entretien des plantations, sur l’application rationnelle d’engrais, sur le baguage des cocotiers contre les rats, et sur la lutte contre le ravageur *Brontispa longissima*. De nouvelles technologies de préparation du coprah, comme celle mise au point par l’Institut Français de Recherche des Huiles et Oléagineux (IRHO) à partir de petites unités décentralisées de pré-traitement, pourraient profiter à la Polynésie.

Malgré tout, le prix de revient du coprah et de sa transformation en tourteaux et en huile (huile brute pour l’exportation et raffinée pour l’industrie locale) condamne, à terme, les cocoteraies polynésiennes à cette seule utilisation (Fig. 2).



**Fig. 2 :** Valeurs du kilo de coprah et du kilo d’huile de coprah exportés

#### LA VANILLE

Introduite en 1848, la vanille fut, jusqu’aux années 60, un pilier de l’économie avec des exportations de 150 à 250 tonnes de vanille préparée, ce qui plaçait le Territoire aux premiers rangs mondiaux. Il n’en exportait plus qu’une tonne en 1980 (cf. Fig. 1), pour un marché mondial de 1 500 tonnes environ. L’exigence d’une main-d’œuvre qualifiée explique en partie cette décadence dans le contexte des dernières décennies, alors que le climat et les sols de Polynésie française offrent des conditions idéales à cette culture délicate.

Un plan de relance, mis en place en 1983, prévoit la prise en charge d’une partie des frais de plantation par le Territoire, l’État, par le biais de la banque SOCREDO, et le Fonds Européen de Développement. Fin 1988, plus de 300 planteurs avaient été aidés. Ce plan devrait être complété par la refonte de la législation afin que le produit réponde parfaitement aux normes de qualité requises pour l’exportation. Si Tahaa et Raiatea, productrices de 80 % de la vanille polynésienne, demeurent les principaux pôles de la culture, on constate un renouveau à Moorea. Cependant, malgré l’intérêt apparent qu’elle suscite, la vanille demeure une spéculation marginale et l’objectif de production de 100 tonnes de vanille préparée (soit 350 t de vanille verte) ne sera pas atteint avant longtemps. Il est plus réaliste d’espérer atteindre la moitié, voire le quart, de ce tonnage.

#### LE CAFÉ

Le café local a pratiquement cessé d’être un produit commercial, alors que la Polynésie française en a exporté jusqu’à plus de 300 tonnes en 1956, en provenance essentiellement des Australes et des Marquises. Négligées depuis vingt ans et atteintes par la rouille en 1982, les caféières ont en grande partie disparu, et celles qui subsistent sont âgées (40 à 60 ans). Actuellement, la cueillette (3 tonnes commercialisées en 1988) est limitée aux Australes, avec quelques récoltes à Moorea, à Tahiti et aux Gambier. Le café produit est consommé dans l’archipel, voire dans l’île. Trois petites usines de torréfaction fonctionnent encore à Tahiti, mais traitent surtout du café vert importé. Une vieille grillerie a été remise en marche à Tubuai en 1982 par la SDAP. Un effort de relance est envisagé avec la replantation de 300 ha, principalement aux Australes et aux Marquises, complétant les 100 ha régénérés depuis 10 ans.

### LES LÉGUMES ET LES FRUITS

#### LES PRODUITS VIVRIERS TRADITIONNELS

Les plantes à tubercules formaient la base de l’agriculture pré-européenne. Bien qu’en perte de vitesse dans les habitudes de consommation, les produits vivriers traditionnels représentent quand même un millier de tonnes commercialisées, dont les trois quarts constitués par le taro, la banane à cuire (*fe’i*) et la patate douce, et sans doute le double si l’on ajoute les tonnages autoconsommés. Cette culture de type familial concerne le plus grand nombre d’exploitations, avec le coprah. À lui seul, le taro occupe 300 ha. Le maintien de ces productions à leur niveau actuel, qu’imposerait l’objectif général d’autosuffisance, nécessite le développement d’une petite agro-industrie de produits préparés. Leur temps de préparation culinaire s’accommode mal, en effet, du mode de vie en milieu urbain. À noter, cependant, qu’un très grand nombre de Polynésiens, y compris en milieu urbain, disposent d’un jardin-verger personnel, le *fa’apu*. Arbres à pain, bananiers, manguiers, avocats, papayers, quelques rares légumes, un cochon, des poules sont les plus systématiquement rencontrés.

#### LES PRODUITS MARAÎCHERS

Constitués par des légumes européens introduits par les missionnaires, et, dans une moindre mesure, des légumes asiatiques introduits par la main-d’œuvre chinoise, les produits maraîchers n’ont vraiment fait l’objet de mesures de développement qu’après l’installation du CEP, ce qui explique leur concentration sur Tahiti. D’abord cultivées par une centaine de maraîchers chinois sur les planèzes dominant Papeete, les productions maraîchères se sont déplacées, à partir de 1973-1974, vers la plaine du sud-ouest de l’île sous l’effet de la pression urbaine et de la dégradation des sols. Depuis 1980, sans abandonner la côte sud, elles se développent sur les plateaux de la presqu’île. Tomates, salades, concombres et choux représentent les deux tiers de la production. Ailleurs, la production est familiale, souvent limitée à quelques condiments complétant les légumes feuilles, souvent sous-produits des cultures vivrières (feuilles de taro…). Les Marquises et les Tuamotu présentent encore un fort déficit alimentaire en légumes.

Les pommes de terre constituent un cas particulier, en même temps que la meilleure réussite d’implantation de légumes tempérés aux îles Australes. À Tubuai, principal centre de production avec plus de 1 000 tonnes, elles occupent 225 planteurs pour 500 actifs au total sur-l’île. Introduite en 1975, cette culture occupait 40 ha en 1983, toujours à Tubuai, et plus de 100 ha en 1988. Pour l’instant, le constat économique ne peut être que mitigé, les pouvoirs publics soutenant largement cette filière par le biais de la SDAP. D’autres tentatives sur les carottes, les oignons, le céleri, etc. pourraient contribuer à réaliser l’objectif de doublement des productions légumières, mais l’hypothèque pesant sur les infrastructures devra, pour cela, être levée.

#### LES FRUITS

La cueillette de fruits tropicaux est longtemps restée marginale, et largement destinée à l’autoconsommation familiale, hormis quelques exportations de mangues. Ce n’est que dans le milieu des années 80 que sont apparus des vergers d’avocatsiers, de manguiers ou de papayers, essentiellement à Tahiti, sur la presqu’île, et à Moorea.

À côté des bananiers qui occupent 500 ha sur les 1 300 ha cultivés en fruitiers, deux productions se singularisent : les ananas et les agrumes.

**a.** Les **ananas** sont l’objet d’une politique volontariste depuis les années 1970 : de 200 tonnes, la production est passée à plus d’un millier de tonnes en 1975, et à près de 4 000 tonnes en 1988. On recense près de 250 ha plantés en ananas. Cette expansion a d’abord touché Moorea où s’est ouverte, en 1981, une usine de jus de fruit. Développée à Tahiti depuis 1982, cette culture y prend un caractère plus industriel, notamment sur la presqu’île. La transformation en jus absorbe près de la moitié de la production.

**b.** Introduit par Cook, l’**oranger** a suscité une demande importante sur les marchés extérieurs, notamment en Californie, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu’à ce que des maladies et le développement de centres de production concurrentiels fassent cesser tout commerce organisé. Un demi-siècle plus tard, seuls quelques hectares de plantation subsistaient, ce qui justifiait, en 1970, un plan de développement des vergers d’agrumes. Ceux-ci furent réduits à néant en 1976 par la “tristeza”, maladie à virus. Cette culture a été relancée en 1978 avec la plantation, en priorité sur les îles du Vent, de 300 ha en **pamplemoussiers**. La réussite de cette production nécessitera bientôt l’ouverture d’une usine de jus d’agrumes à Atimaono. Les orangers et mandariniers, qui faisaient aussi partie de ce plan, n’ont pas eu le même succès, peut-être en raison d’une mauvaise implantation géographique. Quelques plants des premiers orangers tahitiens subsistent encore sur les plateaux de la vallée de la Punaruu où ils font l’objet d’une cueillette organisée dans un esprit de tradition folklorique, sinon d’un entretien systématique.

#### LES PASTÈQUES ET LES MELONS

Les cultures sur *motu*, développées il y a plus de trente ans à Maupiti, sont actuellement pratiquées sur la plupart des îlots coralliens du pourtour des îles hautes des îles Sous-le-Vent, sauf à Raiatea. Des trous, creusés dans le sol, sont remplis de terre prélevée sur l’île haute. Malgré des essais ponctuels sur les légumes, cette technique concerne essentiellement les pastèques et les melons destinés au marché de Papeete. Bien que limitées à une production familiale, ces cultures représentent un apport considérable pour l’économie de ces îles. Plus de 200 exploitants s’y consacrent sur près de 150 ha.

### LA PRODUCTION ANIMALE

#### LES BOVINS

La diminution du cheptel bovin est en partie liée à la regression de l’élevage sous cocoteraie, longtemps activité annexe des plantations des îles hautes. Il compte actuellement près de 7 000 têtes (10 000 têtes étaient recensées en 1956 rien qu’aux îles du Vent), dont environ 3 000 têtes à Tahiti, 1 500 têtes aux Marquises et un peu moins aux îles Sous-le-Vent, 600 aux Australes. Il faut y ajouter les troupeaux sauvages de Rapa et de quelques îles des Marquises.

La moyenne des élevages compte de 10 à 20 têtes. Seuls cinq grands troupeaux comptent plus de 100 têtes, dont les trois troupeaux du SER. L’abattage des animaux, qui reste problématique en dehors de Tahiti où un abattoir territorial est en construction, et des prix à la production non revalorisés depuis 1983 n’encouragent pas les éleveurs. Les bovins laitiers sont concentrés sur la presqu’île de Tahiti (400 têtes), dans quatre élevages. La production laitière subit fortement la concurrence du lait importé.

**Tableau 5 :** Consommation de viande

Viande de:	en tonne		en <span> </span> %		
	1977	1988	1977	1988	<i>dont (locale + importée)</i>
<b>poulet</b>	1 830	5 874	23 <span> </span> %	42 <span> </span> %	<i>(5<span> </span>% + 95<span> </span>%)</i>
<b>bœuf</b>	4 370	5 488	55 <span> </span> %	40 <span> </span> %	<i>(5<span> </span>% + 95<span> </span>%)</i>
<b>porc</b>	800	1 218	10 <span> </span> %	8 <span> </span> %	<i>(75<span> </span>% + 25<span> </span>%)</i>
<b>autres</b>	940	1 390	12 <span> </span> %	10 <span> </span> %	<i>(3<span> </span>% + 97<span> </span>%)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>7 940</b>	<b>13 970</b>	<b>100<span> </span>%</b>	<b>100<span> </span>%</b>	<i><b>(11<span> </span>% + 89<span> </span>%)</b></i>

#### LES PORCINS

Le cheptel porcin, première production animale, rassemble 30 000 bêtes, dont 20 000 sur Tahiti. Élevage traditionnel, l’élevage du porc est encore le fait à 80 % de petites structures familiales : plus de 1 000 élevages sur 1 300 ont moins de 20 têtes. En dehors des îles de la Société, le porc est destiné essentiellement à l’autoconsommation et à l’obtention intermittente de liquidités. À Tahiti, domine, au contraire, l’élevage spécialisé : 20 à 25 élevages modernes, rassemblant plus du tiers du cheptel polynésien, produisent 85 % des carcasses commercialisées. Ces exploitations sont à la base d’une récente restructuration du secteur, marquée par la diminution des effectifs et par l’intensification de l’élevage. En dix ans, le nombre des élevages a été réduit de plus de moitié tandis que leur taille doublait.

Le développement de la production porcine, pourtant bien adaptée aux structures polynésiennes, demeure encore subordonné à l’amélioration de la qualité des aliments pour animaux et à une baisse de leur coût. Il suppose aussi que les atteintes que ces élevages portent à l’environnement soient maîtrisées et contrôlées.

#### L’AVICULTURE ET LES PRODUCTIONS SECONDAIRES

Le handicap majeur de l’**aviculture** réside dans l’importation de toute sa matière première, poussins et nourriture. Si la production d’œufs peut couvrir la quasi-totalité de la demande et dégager des bénéfices, la production de poulets de chair est impuissante à soutenir la concurrence des poulets importés, à des prix deux à trois fois inférieurs.

Les seuls élevages industriels de poulets de chair sont situés à Tahiti (6 élevages) et à Moorea; ailleurs, il s’agit de poulaillers familiaux. On retrouve la même concentration pour les œufs, avec 13 producteurs à Tahiti et 2 à Raiatea. Les autres producteurs, une quarantaine, sont beaucoup plus petits, mais ils sont encouragés par le SER afin d’assurer l’approvisionnement en dehors des îles de la Société.

Enfin, les autres productions (lapins, canards…) demeurent marginales. Les caprins restent limités au stade de l’élevage familial, ou subsistent à l’état sauvage comme aux Marquises ou aux Australes. Les ovins, à condition d’être bien adaptés, pourraient aussi devenir une spéculation familiale, notamment aux Tuamotu. Une douzaine d’apiculteurs professionnels implantés à Tahiti, à Raiatea et aux Marquises, permettent de couvrir 75 % de la consommation locale de miel.

### L’HORTICULTURE

Fleurs et plantes ornementales ont toujours tenu une place importante dans la vie polynésienne. Mais leur culture professionnelle est relativement récente et ne concerne que Tahiti, voire Moorea et Raiatea. Encore faut-il préciser que plus de la moitié des horticulteurs sont occasionnels ou saisonniers, et moins d’une centaine, spécialisés dans les productions les plus rentables. Les espèces les plus cultivées sont les anthuriums, les orchidées, les *opuhi* (*Alpinia purpurata*) et le *tiare* (*Gardenia taitensis*), fleur symbole de Tahiti. Le manque de surfaces adéquates et le mauvais suivi technique et phytosanitaire sont les principaux obstacles auxquels est confrontée la profession.

### LE REBOISEMENT

Bien qu’elle couvre les deux tiers des îles hautes, la forêt ne fait l’objet que d’une exploitation limitée pour la fabrication des pirogues ou des objets d’artisanat, en raison du relief difficile et de la dispersion des espèces utilisables. Depuis deux décennies, des opérations de reboisement ont été menées directement par le SER en l’absence d’office ou de groupement forestier. Leur premier objectif fut la protection des sols contre l’érosion naturelle. L’objectif de production, destiné à couvrir une part de la demande intérieure, est plus récent. Les importations de bois et ouvrages en bois ont en effet atteint une valeur de 2,1 milliards de F CFP en 1988. Le programme de reforestation arrêté en 1977 prévoit la constitution, d’ici 2002, sur l’ensemble du Territoire, d’un massif forestier de 21 000 ha. Il comporterait un massif de production de 11 250 ha, soit 450 ha plantés par an, surtout en pin des caraïbes (*Pinus caribaea*) mais aussi en espèces locales, *tu* (*Cordia subcordata*) ou *miro* (*Thespesia populnea*). Pour la protection des sols, 390 ha sont plantés annuellement, essentiellement en *Albizia falcata*, en *aito*, ou bois de fer (*Casuarina equisetifolia*), et en eucalyptus. Depuis 1966, 8 800 ha ont été reboisés, dont 5 600 ha en bois de production. Plus de 3 000 ha ont été plantés aux îles Sous-le-Vent, 2 000 ha aux Marquises, dont près de la moitié sur le domaine de Toovii (Nuku Hiva), 1 850 ha aux îles du Vent et 1 300 ha aux Australes. Ces opérations sont effectuées à 80 % sur des terrains privés. Elles sont financées par le Territoire, notamment grâce à une taxe à l’importation des bois, et ponctuellement par le FIDES ou le FED. À l’avenir, les Marquises pourraient constituer un pôle de développement forestier, sous réserve de l’implantation d’unités de traitement. Malheureusement, les essais de production de bois, comme celui entrepris à la scierie de Papeari, se sont soldés, pour l’instant, par des échecs.

F. YON-CASSAT

## L’UTILISATION DES SOLS

L’occupation privilégiée du domaine côtier dans la plupart des îles hautes de Polynésie française pourrait limiter la représentation cartographique de l’utilisation agricole des sols à la zone comprise entre le trait de la côte et la courbe des 100 m.

La profusion végétale, la rareté des cultures continues sur sol découvert ont longtemps contribué à la discrétion des aménagements agraires. Ils ne marquent que depuis peu quelques zones côtières et les premières pentes qui leur font suite, du fait de l’expansion des cultures maraichères et fruitières.

La représentation cartographique est fondée sur une photo-interprétation des missions aériennes de couverture les plus récentes, complétées par des vérifications de terrain. Elle ne saurait prétendre ni à une précision rigoureuse, ni à la prise en compte de tous les changements de détail intervenus entre le moment où ont été pris les clichés et l’édition de l’ouvrage. De surcroît, l’échelle de représentation retenue, quoique supérieure à l’échelle de 1/150 000 adoptée pour la plupart des cartes de cet atlas, a obligé à d’inévitables simplifications et à des regroupements.

À travers la présentation de quelques îles significatives, c’est, sauf exception et à l’exclusion des atolls, la tyrannie des pentes et la sous-utilisation de l’espace agricole – en partie occultée par l’omniprésence trompeuse des cocoteraies – que révèlent les cartes. À cet égard, les îles Marquises constituent un cas limite dont la représentation n’aurait guère ajouté aux quelques chiffres du texte traduisant la situation dans cet archipel. Les données quantitatives sont celles du recensement général de l’agriculture effectué par l’Institut Territorial de la Statistique en 1988.

### L’HISTOIRE DES PAYSAGES AGRICOLES AMÉNAGÉS : QUELQUES REPÈRES

L’utilisation agricole des sols dans les îles de Polynésie française, à l’exception des atolls, porte encore la marque qu’y imprimèrent les premiers occupants.

Les pentes souvent très forte de l’intérieur des îles hautes, les hautes vallées, furent plus souvent, pour les anciens Polynésiens, des domaines de cueillette que des lieux d’aménagement agricoles productifs. Ce sont, en contre-bas, les zones côtières, rarement développées en plaines étroites, les versants colluviaux attenants et les terrasses des basses vallées qui accueillirent de tout temps l’essentiel des cultures de subsistance.

Ces lieux virent longtemps coexister les espèces utiles, indigènes ou pantropicales, identifiées par la tradition pour leurs qualités médicinales, cosmétiques, mécaniques, énergétiques, tinctorales, et celles de l’arsenal alimentaire des Polynésiens qui fit l’admiration des premiers visiteurs européens par sa productivité édénique et la diversité de ses ressources.

Le cocotier (*Cocos nucifera*) dont il n’est pas prouvé, en raison de l’ancienneté probable de sa domestication et de ses facultés de diffusion, qu’il soit seulement arrivé avec les premiers habitants, était l’arbre providentiel des domaines côtiers. Il en demeure aujourd’hui plus que l’arbre symbole.

Les Polynésiens avaient ajouté à ces plantes celles qui constituaient le fondement de leur culture agraire et la base de leur alimentation. Domesticquées pour l’essentiel dans le foyer de diffusion indo-malais, elles avaient acquis leurs qualités à travers les patientes sélections d’une horticulture élaborée dans les foyers insulaires les plus occidentaux du Pacifique tropical, avant d’accompagner les migrations humaines vers l’est. Sans elles, il n’était guère concevable que des groupes importants aient pu s’implanter durablement en Polynésie orientale.

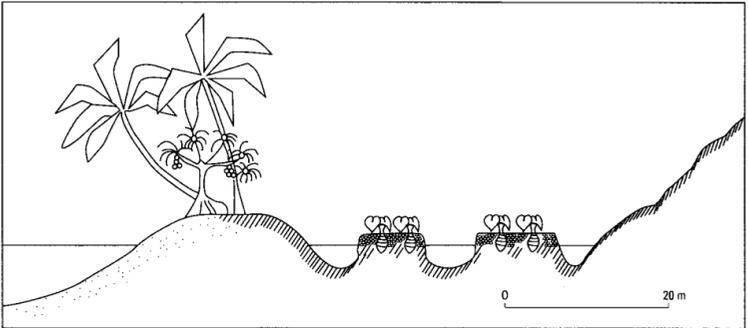
Une trilogie de féculents très productifs (taro, igname, et arbre à pain) allait permettre à une population pionnière de s’ancrer dans les milieux terrestres des îles hautes en profitant de leurs avantages naturels: l’humidité, la fertilité naturelle des sols d’origine volcanique. Le chien et le porc fournirent dès l’origine du peuplement les apports carnés, en complément des produits de la pêche.

Un cortège de plantes secondaires non négligeables, comme la banane et la canne à sucre, complétaient les éléments de base de l’arsenal vivrier. Une place à part doit encore être faite, dans l’état actuel des connaissances, à la patate douce ou *umara* (*Ipomoera batatas*), dont la présence pré-européenne dans le Pacifique insulaire et notamment en Polynésie orientale pose la question controversée des relations avec l’Amérique tropicale. Malgré ses avantages cultureaux, la patate douce ne paraît pas avoir eu un rôle égal à celui du taro, de l’igname et de l’arbre à pain dans l’alimentation polynésienne.

Enfin, l’arbre à pain, *uru* ou *maiore*, (*Artocarpus altilis*), qui émerveilla les découvreurs européens, impose encore partout sa silhouette souvent puissante et l’élégante exubérance de ses larges feuilles sombres. L’ensilage des surplus de sa production souvent surabondante et celui des bananes procurait aux Polynésiens des réserves alimentaires durables (*mahi*).

Ces plantes ont donné au paysage agricole polynésien sa tonalité particulière.

Arbres à pain et bananiers dominaient souvent les tarodières établies en banquettes drainées et soigneusement paillées de palmes de cocotiers dans les zones hydromorphes d’arrière-plage (Fig. 3), ou en parcelles semi-inondées au débouché des cours d’eau dans la zone côtière. La principale variété de taro utilisée (*Colocasia esculenta*) fournissait ses tubercules, et ses jeunes feuilles étaient consommées en légumes verts. Dans les atolls des Tuamotu, le taro, ou aroïde de la famille du taro (*Cyrtosperma chamissonis*), faisaient l’objet d’une culture en fosses, sur un sol de compost largement artificiel, dans la zone de battement de la nappe.



**Fig. 3:** Tarodière sur banquettes en zone hydromorphe d’arrière-plage (d’après J. Barrau)

Ces fosses constituaient un élément essentiel du paysage agricole à une époque où le cocotier était encore rare, voire absent. D’autres variétés de taros, comme le *ape* (*Colocasia macrorrhiza*), étaient cultivées en jardins secs, dans des défrichements des îles hautes, en concurrence avec les ignames (Fig. 4).

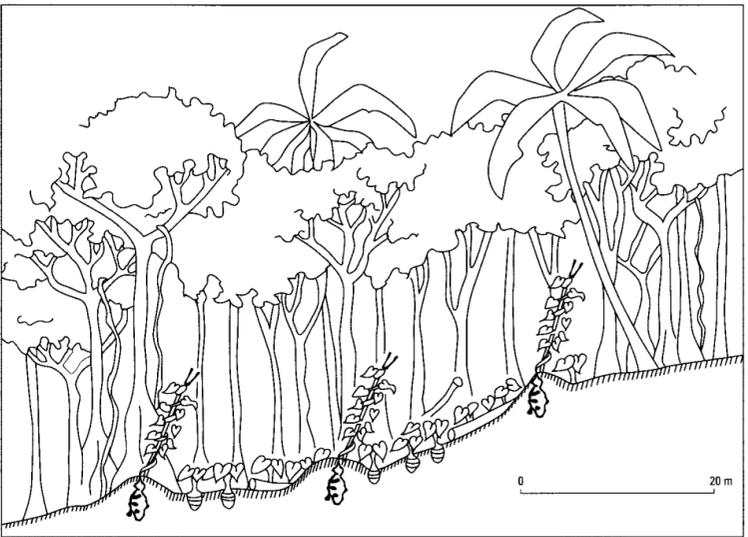
Celles-ci, très productives, se conservant bien, complétaient les fruits de l’arbre à pain manquant dans les mois secs. Elles n’avaient pas le rôle fondamental, symbolique et quasi religieux qu’elles ont dans les cultures mélanésiennes. La grande igname ou *ufi* (*Dioscorea alata*) paraît avoir été la variété la plus répandue.

L’utilisation agricole des sols présentait donc, dès le peuplement polynésien, un double caractère pérenne et saisonnier, fondé sur l’association d’une arboriculture et de cultures annuelles. Les contacts avec les Européens, puis la colonisation des archipels allaient contribuer à modifier l’occupation des sols et, partant, les paysages, tant en décuplant les atteintes au couvert végétal naturel que par les introductions.

Si certaines plantes alimentaires nouvelles ont été introduites dès les premiers contacts, c’est surtout au siècle suivant que les missionnaires protestants et l’administration coloniale, mais aussi de simples particuliers tels que les travailleurs chinois, contribuèrent à enrichir la gamme des productions agricoles polynésiennes dans la zone anthropisée proche de la côte.

Avec la multiplication de certains arbres fruitiers introduits, comme le manguiier, c’est surtout la généralisation des cocoteraies à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui contribuera à donner aux zones côtières et aux basses vallées la physionomie qu’elles ont souvent gardée jusqu’à nos jours, en particulier dans les îles Sous-le-Vent. Les cocoteraies ont souvent subsisté en formations homogènes dans les terres côtières les plus basses, au débouché des vallées, en liséré littoral. Leur

régénération insuffisante a parfois contribué à créer un paysage de parc où des arbres clairsemés parsèment des friches herbeuses. Dans les atolls, les cocoteraies se sont largement substituées à la végétation originelle, oblitérant aussi les fosses à taros rendues inutiles par l’économie spéculative et le désenclavement. L’âge, la densité, la régularité relatives des plantations et de leur entretien déterminent les rendements, mais aussi les nuances du paysage agricole des atolls. Les autres cultures (quelques légumes, quelques agrumes, des papayers) ne suffisent pas à en rompre l’implacable monotonie. Au contraire, dans les îles hautes, l’opulence végétale est renforcée par la présence des arbres à pain, le vert profond des tarodières, en contrebas de crêtes où l’appauvrissement progressif de la végétation originelle ne laisse subsister que des formations à fougères ou *anuhe* (*Dicranopteris linearis*). Nombre de plantes ornementales et des plantes à parfum contribuent aussi à la luxuriance des zones basses anthropisées.



**Fig. 4:** Défrichement forestier à *ape* (*Colocasia macrorrhiza*) et *ufi* (*Dioscorea alata*) (d’après J. Barrau)

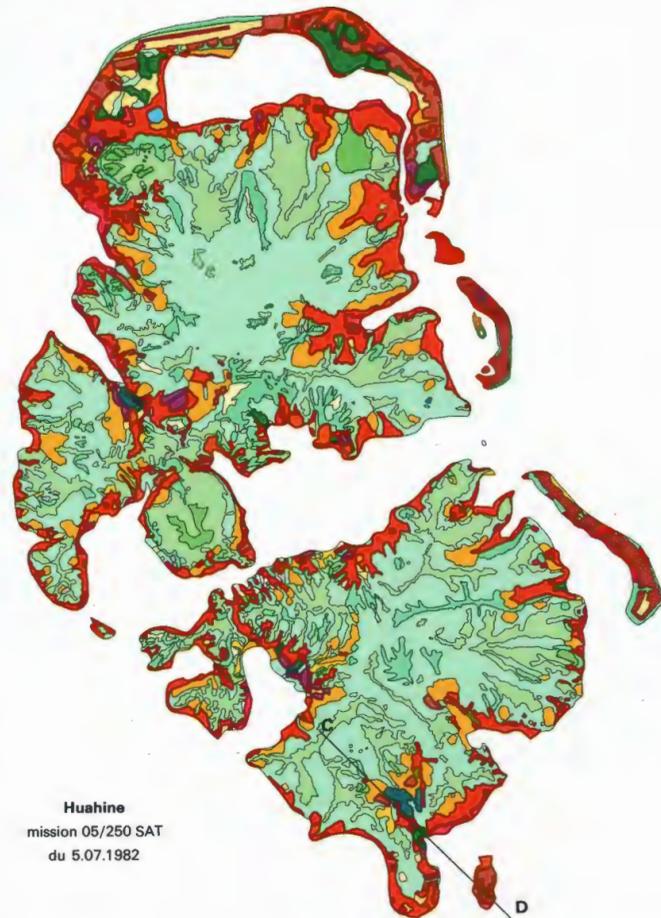
Enfin, dans un autre registre, des espèces forestières introduites utilisées depuis quelques décennies en reboisements de protection (*Albizia falcata*), ou de production (*Pinus caribaea*, le pin caraïbe), ont ajouté aux paysages des îles hautes, bordures des versants de vallées, sommets d’interfluves, des peuplements homogènes de silhouettes devenues familières.

### LES TRANSFORMATIONS RÉCENTES ET LES CHANGEMENTS EN COURS

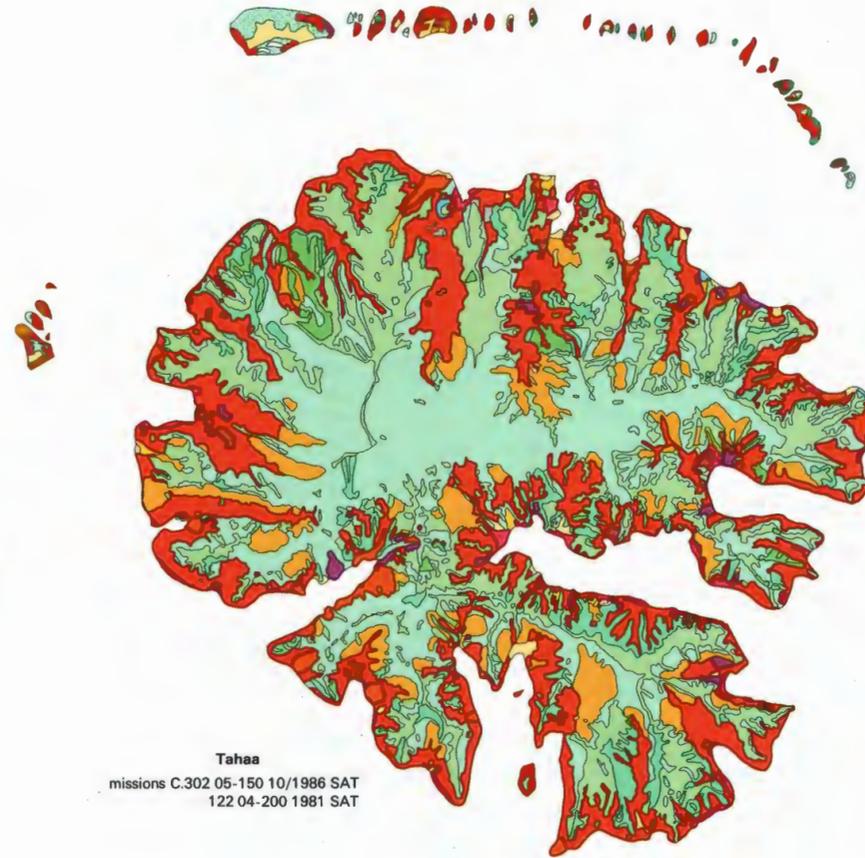
Les transformations récentes des anciens paysages ont été d’inégale importance en termes d’espaces concernés et de signification économique. Elles se sont souvent faites au détriment des cocoteraies et de la zone anthropisée à arbres nourriciers, ainsi que des cultures traditionnelles d’autosubsistance, malgré la persistance éloquente des jardins-vergers familiaux.

On sait que, mise à part la cocoteraie, l’agriculture de plantation n’a pas marqué le paysage des îles. C’est tant bien que mal et dans la précarité que sont nées les premières plantations commerciales indigènes (de coton), et elles furent souvent éphémères. L’échec, après une décennie, de la seule vraie grande plantation européenne qu’ait jamais connue la Polynésie française, développée sur 3 000 ha de la seule vraie plaine côtière de Tahiti, dit assez les limites de la politique volontariste. Le café et la vanille en ont été les seuls survivants, marquant d’autant moins l’espace de leur présence qu’ils s’accommodaient de l’ombre et des petites surfaces. L’utilisation des sols continue à porter la trace des paradoxes juridiques qu’a fait naître en Polynésie française la superposition du Code Civil au régime traditionnel d’usage communautaire des terres. On sait ce que, plus récemment, le passage “du coprah à l’atome” (ROBINEAU) a valu de mutations aux activités agricoles, pour répondre aux besoins immédiats et nouveaux d’un afflux de consommateurs européens. Que le sol du *fenua*, si cher à ses habitants, doive en partie aux efforts qu’ils ont déployés pour le conserver d’être aujourd’hui sous-utilisé, reste, en dépit de ces changements, un des paradoxes de la Polynésie. Les superficies non cultivées constituent en effet 40 % de la superficie d’ensemble des exploitations. Les landes, parcours non productifs, territoires non agricoles, bois et forêts représentent plus de 70 %, et les pâturages, un peu plus du cinquième de cet ensemble. Si l’on ne considère que les superficies cultivées ou plantées, on constate que les cocoteraies en occupent encore plus de 86 %. Viennent ensuite, dans l’ordre décroissant, les cultures fruitières (arboriculture et autres fruits), moins de 6 %, les cultures vivrières, moins de 4 %, puis la vanille, 1,3 %, et les cultures maraichères, à peine 1 %, comme l’ensemble du café et de l’horticulture.

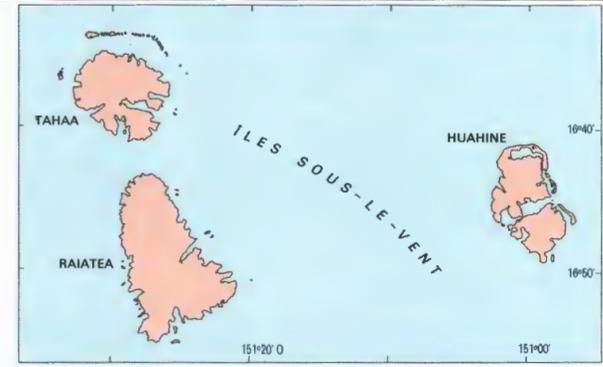
Ces chiffres pourraient donner à penser que l’agriculture des archipels n’a pu surmonter aucun des handicaps naturels, structurels et historiques qui ont été évoqués. Cette impression doit être nuancée par quelques considérations régionales. On rappellera tout d’abord que plus de la moitié des cocoteraies sont dans la subdivision des Tuamotu-Gambier, et près du tiers encore dans celle des îles Sous-le-Vent. À l’inverse, Tahiti et Moorea concentrent près de 90 % des superficies maraichères et près de 60 % des superficies de plantations fruitières. Elles sont aussi largement en tête pour la floriculture, et conservent une place majeure pour les cultures vivrières.



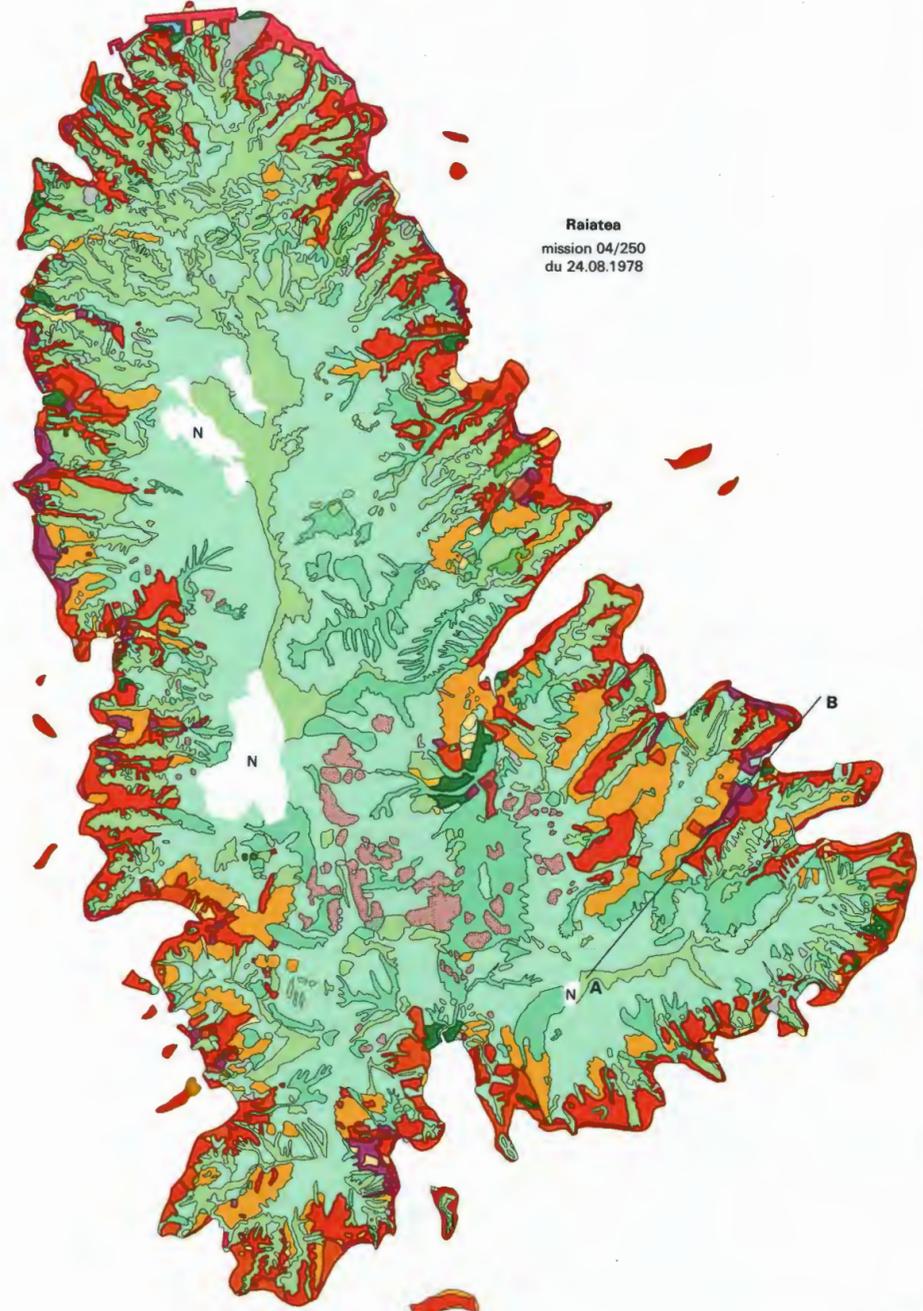
**Huahine**  
mission 05/250 SAT  
du 5.07.1982



**Tahaa**  
missions C.302 05-150 10/1986 SAT  
122 04-200 1981 SAT

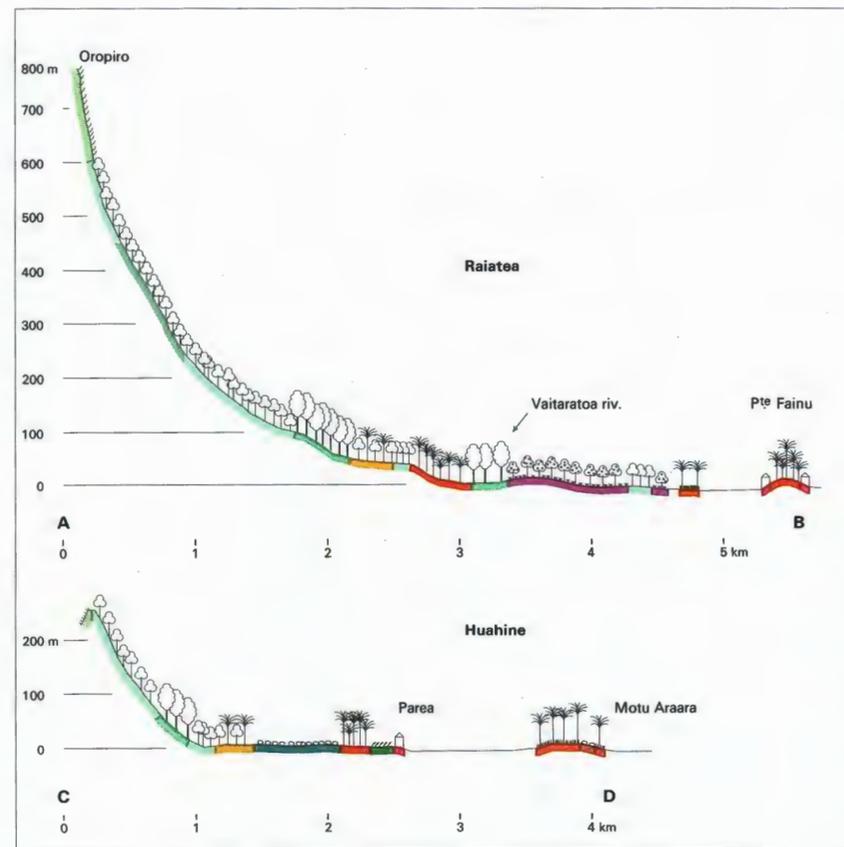


**LES ÎLES SOUS-LE-VENT**  
Rémanences et innovations  
0 1km



**Raiatea**  
mission 04/250  
du 24.08.1978

- ZONES SANS VÉGÉTATION OU À JARDINS D'AGRÈMENT**
- Surfaces construites, habitat, infrastructures diverses
  - Lacs, réservoirs, zones régulièrement inondées
  - Sol nu, traces d'érosion, aménagements en cours
- VÉGÉTATION NATURELLE ET REBOISEMENTS**
- Formations denses à grands arbres
  - Formations secondarisées à petits arbres
  - Reboisements
  - Formations arbustives monospécifiques
  - Formations très appauvries à fougères dominantes
  - Formations herbacées, prairies
  - Formations marécageuses des zones inondables
- FORMES D'UTILISATION AGRICOLE DU SOL**
- Cocotiers dominants en formations denses
  - Cocotiers dominants en formations lâches, sur prairies
  - Cocotiers en formations mixtes arborées
  - Cultures sèches, à dominante vivrière
  - Cultures vivrières irriguées (taro)
  - Plantations, à dominante d'arbres fruitiers et/ou d'ananas
- N : nuage



TAHITI ET LES AUTRES ÎLES

**Tahiti**  
Les réponses aux nouveaux besoins

1971  
mission SP-CEP 03  
10:1971

1988  
mission 77/250 SAT  
du 30.05.1988

0 1 km

**L'isthme et le plateau de Taravao**  
L'émergence d'une véritable région agricole

**Les îles Australes : Tubuai**  
Une agriculture de marge

mission 01/250 SAT  
du 20.02.1982

0 1 km

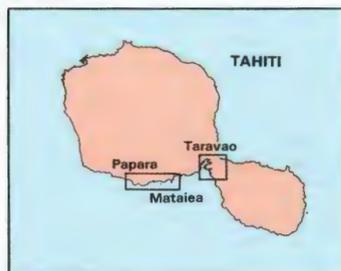
**Les atolls : Mataiva**  
L'omniprésence du cocotier

mission 83/150 SAT  
du 8.02.1989

mission 02/250 SAT  
du 31.05.1989

0 1 km

**La plaine côtière Sud de Papara à Mataiea**  
Reconversions et concurrence de l'habitat dans une zone agricole ancienne aujourd'hui rurbanisée



UTILISATION DU SOL DANS LES ATOLLS

Tous les taxons sont communs avec ceux de la légende générale, sauf :

Formations clairsemées à arbustes et petits arbres

plantations irrégulières		Cocoteraies		plantations régulières	
moins de 50 à 75	75 à 100	continues	discontinues	continues	discontinues
nombre d'arbres à l'hectare		100 à 120		120 à 140	

Or ces îles, et surtout Tahiti, sont celles qui ont été les plus directement touchées par les changements survenus au cours des dernières décennies: le développement de l’urbanisation, la généralisation de l’économie salariale, l’apparition de nouveaux styles de consommation, l’ouverture sur l’extérieur, le développement de nouvelles activités, telles que le tourisme.

S’il est logique que Tahiti, qui regroupe aujourd’hui plus des deux tiers de la population sur plus du quart des terres émergées du Territoire, occupe le premier rang pour les spéculations répondant directement à ses nouveaux besoins, il est significatif qu’une partie des terres de ce qui fut la “grande plantation” de W. Stewart à Atimaono y ait été récemment convertie en golf. À l’inverse, il n’est guère surprenant que les petites plantations familiales de vanille ne soient encore exploitées qu’aux îles Sous-le-Vent, et que celles de café ne se trouvent plus qu’aux Australes. Le même archipel atteste d’ailleurs aussi des modifications récentes qui se sont produites localement, certes à l’échelle de ces îles, du fait de l’adoption de nouvelles cultures. Les Australes, surtout du fait de Rurutu et de Tubuai, contribuent aussi, en effet, pour plus de 7 % aux superficies consacrées au maraîchage ; pour près de 16 %, à celles vouées aux productions vivrières et pour près du tiers aux superficies horticoles. Il en est de même pour Huahine dans le groupe des îles Sous-le-Vent. Cette seule île contribue pour moitié à la production vivrière et fruitière du groupe, obtenue sur des superficies représentant respectivement près du tiers et du cinquième des superficies que le Territoire consacre à ces spéculations. Or, s’il existe à Huahine une tradition vivace de production vivrière et si persiste aussi une tradition de la vanille, ce sont les cultures de melons et de pastèques, développées en grand depuis les années 70 sur les vastes *motu* coralliens ceinturant l’île à l’est et au nord, qui lui confèrent cette importance relative.

Ailleurs, à Tahiti, la prolifération continue d’un habitat pavillonnaire suburbain ou la croissance autonome d’une agglomération se sont faites au cours des dernières décennies, aux dépens de la cocoteraie et des formes traditionnelles d’occupation agricole des sols. Le maraîchage, l’arboriculture fruitière et l’horticulture se sont aussi substitués, selon les cas, aux tarodières, aux jardins-vergers et aux cocoteraies, eux-mêmes concurrencés par la densification croissante de l’habitat, voire par les implantations touristiques. La plaine côtière et les basses vallées des communes de Papara et Teva I Uta, l’isthme de Taravao, offrent des exemples de telles évolutions. Exceptionnellement, c’est enfin sur la végétation secondarisée des pentes, lorsque celles-ci offraient des éléments de planées suffisamment continus et accessibles, qu’ont gagné les nouvelles formes de mise en valeur des sols. Il en va ainsi du “plateau” de Taravao, dont la partie nord a vu progresser récemment l’arboriculture fruitière et l’élevage, et la partie sud, les plantations d’ananas, dans des exploitations dont la taille fait, elle aussi, figure d’exception.

Aux rémanences marquées, qui s’opposent à ces transformations le plus souvent discrètes, correspond une structure des exploitations influençant pour sa part le paysage agricole, de la zone côtière anthropisée aux basses pentes.

Le seuil de 3 hectares adopté par le recensement général de l’agriculture permet de séparer commodément, quoique non sans arbitraire, les “grandes” exploitations des “petites” exploitations traditionnelles, lesquelles dominent à plus des quatre cinquièmes de l’effectif, mais n’assurent, hors cocoteraies, qu’un peu plus de la moitié des productions commerciales. Les premières l’emportent au contraire dans le cas des cocoteraies, puisque 30 % environ des plantations ont moins de 3 ha et occupent à peine 5 % des superficies plantées.

À l’opposé, caféières, maraîchage, et horticulture sont dominés de 75 à plus de 90 % par les petites exploitations qui occupent de 60 à plus de 80 % des superficies.

Les productions vivrières traditionnelles et les fruits présentent des situations de transition, avec plus de 60 % de petits exploitants contrôlant encore plus de la moitié des surfaces dans le cas des produits vivriers, mais à peine plus du tiers dans le cas des plantations fruitières, où la concentration de la production est en marche.

Ces données moyennes doivent être nuancées par des considérations régionales. La forte polarisation de l’économie et du peuplement, la dispersion des terres par rapport au foyer de Tahiti et les aptitudes naturelles des îles déterminent ensemble de sensibles différences.

## LES NUANCES RÉGIONALES ET LES PARTICULARITÉS LOCALES DE L’UTILISATION AGRICOLE DES SOLS

### LES CHANGEMENTS DÉCISIFS DANS LES ÎLES DU VENT

Dans le groupe des îles du Vent, la faible étendue des cocoteraies recensées traduit bien, notamment à Tahiti, le passage consommé à un autre type d’agriculture. Parmi les zones représentées sur la Planche 85, les cocoteraies n’occupent plus que des superficies réduites de Papara et Teva I Uta. Elles sont mieux représentées à Tairarapu Est et Ouest, mais la comparaison des situations de 1971 et 1988 permet d’observer à quel degré elles ont cédé la place à l’habitat, au maraîchage, aux plantations fruitières, aux pâturages et aux friches, en moins de vingt ans dans l’isthme de Taravao.

C’est autant en raison de l’importance relative qu’y revêtent les différentes formes d’utilisation agricole du sol (à l’exclusion des cocoteraies et des utilisations non culturales), en concurrence avec l’habitat et les infrastructures, notamment touristiques, que la partie côtière “utile” des communes de Papara et de Teva I Uta d’une part, l’isthme et le “plateau” de Taravao d’autre part (communes de Tairarapu Est et Ouest) ont été représentés sur la Planche 85. Ces quatre communes réunissent en effet près des deux tiers des surfaces cultivées des îles du Vent, et présentent encore un important potentiel récupérable. Papara et Tairarapu Est en regroupent à elles seules près de 40 %. On rappellera que les îles du Vent réunissent plus de 48 % des superficies cultivées du Territoire, à l’exclusion des cocoteraies, soit sensiblement plus que la part des terres émergées qu’elles représentent.

Les quatre communes cartographiées rassemblent les trois quarts des superficies en maraîchage du groupe des îles du Vent et près de 80 % des surfaces consacrées aux produits vivriers. Les seules communes de Papara et de Tairarapu Est se sont fait, pour leur part, une certaine spécialité des productions fruitières, puisqu’elles détiennent près de 45 % des superficies des îles du Vent. De même, Papara est-elle, avec le tiers des surfaces dévolues du groupe, une commune horticole nettement spécialisée.

Moins visibles, les élevages confèrent aussi à ces communes un rôle de premier plan. Elles abritent le tiers des porcs de Tahiti. Atimaono possède un des plus grands troupeaux de bovins (150 têtes) sous cocoteraie.

L’ensemble de Taravao, isthme et “plateau”, compris dans la partie occidentale de la presqu’île de Tairapu, tend à constituer aujourd’hui une région agricole autonome et active. La partie nord, dans la commune de Tairarapu Est, offre une image assez conforme à la moyenne des îles du Vent pour le maraîchage, les produits vivriers, l’horticulture qui s’y sont développés depuis moins de deux décennies. Les cocoteraies, en contrepartie, y ont perdu une partie importante de leurs surfaces au bénéfice du développement de l’agglomération de Taravao et de ces nouvelles spéculations. Enfin, les plantations fruitières ont aussi fait leur apparition sur le plateau, en concurrence avec les pâturages. Les deux communes de Tairarapu rassemblent plus du tiers des élevages bovins des îles du Vent et la totalité du troupeau laitier. Tairarapu Ouest a aussi enregistré nettement les transformations récentes qui se marquent, notamment, par la présence des exploitations maraîchères, vivrières et surtout fruitières de grande étendue, souvent développées depuis moins de dix ans, et dépassant exceptionnellement 100 ha. Les plantations fruitières de plus de 3 ha, moins de la moitié du total, contrôlent déjà près de 80 % des sols voués à ces cultures où dominent l’ananas et les agrumes.

Moorea offre, par contraste, l’image d’une prépondérance écrasante des petites exploitations maraîchères, vivrières, horticoles, fruitières qui dominent aussi ce qui reste des plantations de vanille et de café. La seule exception est constituée par les cocoteraies où les petites exploitations ne contrôlent pas le tiers des superficies. Une particularité notable de l’île est aussi l’importance des infrastructures hôtelières côtières qui se sont développées dans les deux dernières décennies, surtout aux dépens des cocoteraies.

### LES CHANGEMENTS PONCTUELS DANS LES ÎLES SOUS-LE-VENT

Proches de Tahiti et de Moorea, les îles Sous-le-Vent sont pourtant restées marquées par des formes d’occupation du sol largement héritées du siècle dernier, si l’on fait exception de Bora Bora, dont une partie notable du domaine côtier est aujourd’hui transformée par le tourisme. Quoique l’étendue relative des espaces émergés contribue à la justifier, la part des cocoteraies (30 % des superficies du Territoire) matérialise ces rémanences. Tahaa seule possède encore près de 40 % des cocoteraies des îles Sous-le-Vent, soit près de 12 % du total du Territoire.

D’autre part, alors que les productions maraîchères sont encore négligeables, les cultures vivrières représentent le tiers des surfaces qu’y consacre le Territoire dans près de 40 % des exploitations. À cet indice s’ajoute celui de la vanille, évoqué précédemment. Les conditions paraissent donc réunies pour que les îles Sous-le-Vent répondent assez vite à l’accroissement des besoins de Tahiti.

Les trois principales îles cartographiées réunissent près des neuf dixièmes des superficies effectivement cultivées du groupe, à l’exclusion des cocoteraies. Dans l’ensemble du Territoire, et sans les cocoteraies, elles possèdent un peu moins de 30 % des surfaces cultivées.

Si l’on essaie de dégager une certaine spécialisation de ces îles, on constate que Huahine détient, par rapport à Tahaa, une part relative plus importante de superficies consacrées aux productions de vivres (près de la moitié), pour un nombre d’exploitants presque équivalent. En revanche, Tahaa reste l’île de la vanille, avec plus des trois quarts des surfaces, près de la moitié des planteurs, Raiatea venant ensuite, avant Huahine.

Enfin, les îles Sous-le-Vent se caractérisent par la moindre importance relative des petites exploitations. Partout, la part numérique et les superficies contrôlées par les “grandes” exploitations, supérieures à 3 ha, dépassent les proportions rencontrées à Tahiti et à Moorea.

#### LA POSITION DÉTERMINE LES CHANGEMENTS:

##### LES ÎLES AUSTRALES

Sauf dans le cas du café dont elles ont conservé le monopole, la part des Australes reste modeste en termes de superficies relatives consacrées aux diverses productions dans l’ensemble territorial. Cette situation répond autant à l’étroitesse des domaines cultivables de cet archipel qu’aux difficultés liées à son éloignement du foyer commercial de Tahiti: 2,1 % des terres cultivées de Polynésie française, cocoteraies comprises, mais près de 15 % sans les cocoteraies. Ce sont ces conditions qui, ajoutées à leur position en marge du domaine tropical, ont conduit les Australes à rechercher la spécialisation. De surcroît, ces îles sont peuplées et la proportion de leurs effectifs d’exploitants par rapport à l’ensemble est loin d’être négligeable. Rurutu concentre à elle seule les six dixièmes des terres cultivées de l’archipel. Tubuai s’est spécialisée, on le sait, dans le maraîchage pour la production des pommes de terre. Mais les autres formes d’utilisation des terres hors cultures, identifiées par le recensement agricole, y restent prépondérantes.

#### LA POSITION LIMITE LES CHANGEMENTS: LES ÎLES MARQUISES

Aux Marquises, un degré est franchi dans la marginalité agricole. Cultures maraîchères, horticulture, vanille, café et cultures vivrières n’occupent qu’une fraction infime de la superficie des exploitations. En revanche, les cultures fruitières sont mieux développées. Elles représentent 11 % des surfaces qui y sont consacrées en Polynésie française. Mais ce sont surtout les cocoteraies, installées dans les vallées et sur les rares portions des littoraux se prêtant à la plantation, qui jouent un rôle prépondérant avec près de 53 % de la surface des exploitations. La seule petite île de Ua Pou, la plus densément peuplée par rapport à sa superficie, possède plus du quart des surfaces plantées du groupe. À l’exclusion des cocoteraies, plus du cinquième des terres cultivées de l’archipel sont à Ua pou, mais celui-ci ne regroupe que 7 % des terres cultivées (hors cocoteraies) de la Polynésie française.

Les pâturages (près du cinquième de la superficie des exploitations) sont représentés dans des proportions voisines de celles des îles du Vent, de même que les landes et parcours non productifs. Ces proportions dessinent une des voies possibles de l’avenir économique des Marquises, celle de la spécialisation pastorale, déjà esquissée par le second troupeau bovin du Territoire.

Une autre voie pourrait être celle de la forêt, en raison de l’étendue des espaces disponibles, de leur sous-utilisation, de l’existence des besoins du Territoire et de l’évidente nécessité de la protection des sols.

Couvrant en effet les deux tiers de la superficie des îles hautes de Polynésie française dans des faciès de secondarisation et de dégradation plus ou moins poussés, la forêt n’y est guère exploitable.

Les reboisements de production et de protection conduits depuis près d’un quart de siècle dans les îles hautes couvrent environ 9 % de la superficie des Australes, 7 % de celle des îles Sous-le-Vent, mais 2 % seulement de celle des Marquises et 1,5 % de celle des îles du Vent. Implantés, pour l’essentiel, sur les crêtes d’interfluves à végétation très appauvrie dominant immédiatement la zone côtière, ils sont souvent bien visibles, mais ne constituent pas, ou pas encore, une composante majeure des paysages.

#### LES ATOLLS ATYPIQUES: ENTRE DÉTERMINISME ET VOLONTARISME

Avec les Tuamotu–Gambier, exception faite de Mangareva et de ses îlots annexes, on peut considérer que l’utilisation agricole des sols offre à la fois un exemple ultime de rémanence et d’extrême spécialisation, tant y reste marquée la prépondérance du cocotier. Si les cocoteraies sont présentes sur près de 60 % des exploitations agricoles des Marquises et 28 % de celles des îles Sous-le-Vent, cette proportion dépasse en effet 99 % aux Tuamotu-Gambier, où les cocoteraies occupent près de 99 % de la superficie totale des exploitations. C’est dire que les autres productions et les autres utilisations agricoles du sol sont à peine représentées: 1,5 % des exploitations recensées comportent des cultures fruitières, moins de 0,5 % des cultures vivrières, moins de 1 % ont un jardin familial, exception faite de l’atoll de Hao dont la base militaire justifie la présence de cultures maraîchères et de petits élevages. Les trois quarts des cocoteraies ont plus de 3 ha et réunissent 94 % de la superficie consacrée à ces plantations. Celles-ci représentent sans doute le tiers environ de la surface totale émergée des atolls, mais sont loin d’être exploitées en totalité. C’est dans les petits atolls des Tuamotu de l’Est que le rapport des superficies exploitées aux surfaces plantées est le plus élevé. Il est moindre dans les grands atolls du Centre et de l’Ouest où d’autres spéculations (perliculture, voire tourisme) ont précipité l’abandon des cocoteraies situées sur les *motu* les plus éloignés.

### CONCLUSION

La situation des atolls des Tuamotu où, comme nous l’apprend le recensement général de l’agriculture, près de 55 % des exploitants n’accèdent qu’en bateau à leurs exploitations ; celle des Marquises où, en 1988, plus de 4 exploitants sur 10 visitent encore les leurs grâce aux petits chevaux locaux, permettent de mesurer les contraintes qu’opposent encore les particularités des milieux insulaires à une mise en valeur agro-pastorale plus cohérente, ouvrant la voie à une autosuffisance alimentaire concevable en terme de potentiel agropédologique et qui soit plus qu’un slogan. L’enquête a révélé, d’autre part, que l’état des routes s’opposait saisonnièrement à l’accès aux exploitations pour plus d’un cinquième de celles-ci aux îles Sous-le-Vent et près du tiers aux Marquises.

C’est dire, malgré le taux de motorisation pourtant élevé des exploitations, surtout aux îles du Vent, l’ampleur des efforts et des investissements que supposera, dans la plupart des îles hautes, la colonisation des zones d’altitude de l’intérieur. Celle-ci paraît pourtant, à terme, dans les limites assez étroites des pentes utilisables, la seule issue à la satisfaction autonome des besoins alimentaires (et monétaires) d’une population dont l’accroissement est rapide et l’attachement à la mer persistant.

Le besoin d’espace qui résulte aujourd’hui de l’expansion démographique et de l’urbanisation tend en effet, avec le développement de nouvelles formes d’utilisation des rivages (touristiques, aquacoles), à chasser des zones côtières les activités nourricières et les commodités de la vie que l’ancienne culture polynésienne y avait développées et conservées, avec ses dieux tutélaires. Cet équilibre, que les spéculations coloniales n’avaient qu’en partie dérangé, est désormais remis en cause pour le meilleur et peut-être pour le pire.

**J.F. DUPON**

## Orientation bibliographique

BARRAU (J.) -1965- L’Humide et le Sec: An essay on Ethnobiological Adaptation to Contrastive Environments in the Indo-Pacific Area. *Journal of the Polynesian Society*, 74, 3: 329-46.

BARRAU (J.) (Ed.) -1963- Plants and the migrations of Pacific peoples; a symposium. Honolulu, Bishop Museum Press, 136 p.

COURAUD (P.) -1985- Origines et transformation de l’agriculture en Polynésie française, analyse économique du secteur agricole. Thèse Institut Agronomique de Paris-Grignon, 223 p.

GERSAR-CEDRAT -1989- Mise en valeur agricole des plateaux de Tahiti et Moorea, 159 p. et annexes.

MASSAL (E.) et BARRAU (J.) -1956- Food plants of the South Sea Islands. South Pacific Commission, Noumea. Technical Paper n° 94, 51 p.

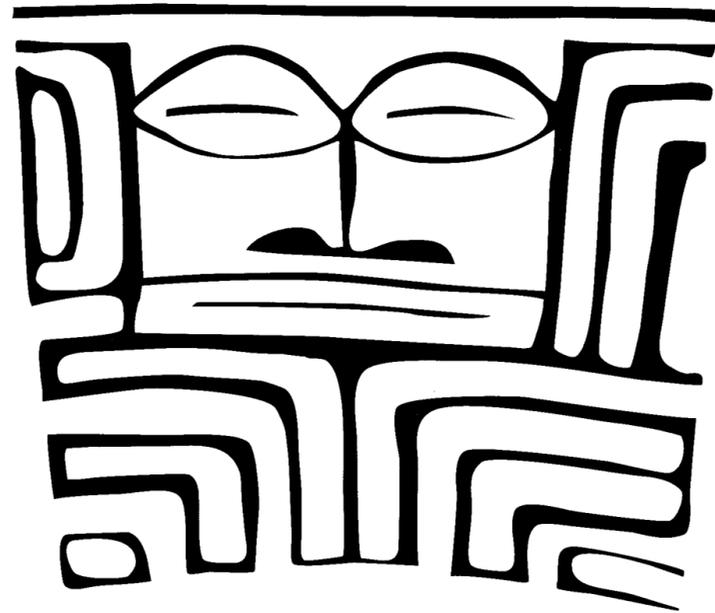
TETUANUI (N.) -1987- La formation des prix des produits agricoles périssables à Tahiti. Thèse Université de Paris I, 202 p. et annexes.

Ministère de l’Agriculture de Polynésie française, Service de l’Économie Rurale. Bull. de statistiques agricoles. Tahiti, années 1972 à 1988.

Ministère de l’Agriculture de Polynésie française, Service de l’Économie Rurale -1988- L’agriculture en Polynésie française, la relance. Tahiti , 56 p.

**Planches 84-85**

# ATLAS



## DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉDITIONS DE L'ORSTOM

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

*Cet ouvrage a bénéficié du soutien du ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer  
et du Gouvernement de la Polynésie française*

Paris 1993

**ORSTOM**  
Éditions

© ORSTOM 1993  
ISBN 2-7099-1147-7

Editions de l'ORSTOM  
213 rue La Fayette  
75480 Paris cedex 10

Nous adressons nos remerciements à l'Institut Géographique National et au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine  
pour leur collaboration et leur aide précieuses.